



BULLETIN MUNICIPAL

Site internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 17 janvier 2017

CB/VP

1- Travail des commissions :

• **Bâtiments :**

Le rapport d'analyse d'offres établi par le cabinet Cap Architecture, maître d'œuvre du projet de rénovation de l'ancien logement de l'institutrice, est en cours de validation.

• **Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain :**

Evolution du périmètre de la C.C.P.A :

Le 15 septembre 2016, un arrêté signé du Préfet de l'Ain a définitivement fixé l'évolution du périmètre de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain à compter du 1^{er} janvier 2017. Comme évoqué dans le précédent bulletin la Communauté de communes réunie désormais 53 communes, au lieu de 33 actuellement. La rejoignent les communes de l'actuelle **Communauté de communes de la Vallée de l'Albarine** (sauf Evosges et Hostiaz) et les communes de l'actuelle **Communauté de communes Rhône-Chartreuse de Portes**.

La procédure retenue est celle de l'extension de périmètre, qui ne remet pas en cause la gouvernance et les compétences exercées. C'est surtout un gage que les projets intercommunaux ne seront pas retardés par d'interminables procédures administratives. Dans son nouveau périmètre, la Communauté de communes sera donc immédiatement opérationnelle en début d'année.

Les grands champs de compétence de la communauté de communes demeurent le développement économique, la politique du logement, la collecte et le traitement des déchets, l'accueil des gens du voyage, la gestion du CLIC, et des actions de soutien et de promotion dans les domaines du sport, de la culture, de la solidarité, de l'insertion et de la jeunesse.

S'y ajoute depuis le 1er janvier la promotion du tourisme avec la création d'un office de tourisme intercommunal.

Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat (OPAH) de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain :

Depuis deux ans maintenant, notre commune bénéficie du dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain. Cette action volontariste en faveur de l'attractivité de notre territoire et qui durera encore 1 année concerne les habitants et/ou les propriétaires de logements de l'ensemble des 33 communes de la Communauté de Communes. Elle s'adresse aussi bien aux propriétaires occupants que bailleurs, qui souhaitent améliorer leur condition de vie et valoriser leur patrimoine.

Revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition à ne pas dépasser pour pouvoir bénéficier des aides de l'OPAH

Composition des Ménages	Très Modeste	Modeste
Personne seule	14 308 €	18 342 €
2 personnes	20 925 €	26 826 €
3 personnes	25 166 €	32 260 €
4 personnes	29 400 €	37 690 €
5 personnes	33 652 €	43 141 €
Personne supplémentaire	+ 4 241 €	+ 5 434 €

Les élus de la Communauté de Communes ont souhaité lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur leur territoire afin d'encourager la réhabilitation du patrimoine bâti, suivant notamment quatre axes d'action :

- les travaux d'économie d'énergie,
- les travaux d'adaptation au handicap et à la vieillesse,
- les travaux d'amélioration des logements dégradés,
- la création d'une offre locative de qualité et à loyers maîtrisés.

Les aides à l'amélioration de l'habitat qui peuvent être attribuées sont majorées et prioritaires. Elles sont au minimum de 35 % du montant des travaux subventionnables.

Dans tous les cas, les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord de l'ANAH.

SOLIHA Centre-Est, équipe d'animation composée de spécialistes habitat, mandatée par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, est mise à disposition des particuliers, gratuitement pour les informer, conseiller, constituer les dossiers des demandes d'aides...

Pour tout projet et avant de commencer les travaux, il faut contacter l'équipe d'animation.

Pour s'informer, les particuliers peuvent venir se renseigner en permanences :

- **AMBERIEU dans les locaux du CLIC, 62 Av. du Général Sarrail : 1ers mercredis du mois de 10h à 12h,**
- **LAGNIEU à la Mairie : 2èmes lundis du mois de 10h à 12h,**
- **MEXIMIEUX salle 3 du Centre Socio Culturel, rue du Ban Thévenin : 3èmes mercredis du mois de 10h à 12h.**

Permanences de Lagnieu et Meximieux sur rendez-vous, contactez SOLIHA.

Ils peuvent également les contacter :

Numéro vert (gratuit) : 0 800 880 531 / e-mail : contact@solihacentreest.fr

- Ou par écrit à : SOLIHA Centre-Est
49, rue Ambroise Paré - BP 30046 - 71012 CHARNAY LES MACON
CEDEX

Maintien à la commune de la compétence PLU ?

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), publiée le 26 mars 2014, organise notamment le transfert de la compétence communale PLU aux intercommunalités sous 3 ans, en précisant que ce transfert deviendra automatique au terme des 3 ans soit le 27 mars 2017.

Elle a néanmoins prévu que si, dans les 3 mois précédant le terme (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'opposent par délibération, ce transfert n'a pas lieu.

Après étude des avantages et des inconvénients le conseil municipal devra prendre une délibération au mieux pour la commune.

Compte personnel déchets :

Afin de suivre les fréquences de collecte de votre bac d'ordures ménagères, vous pouvez activer votre compte personnel en vous connectant sur le site Internet de la CCPA.

Pour connaître votre code d'accès, contacter le n° vert 0 800 35 30 25.

www.cc-plainedelain.fr Rubrique Déchets... Accès à mon compte déchets

Nous vous rappelons que le N° vert 0 800 35 30 25 est à votre disposition pour :

- commander un bac
- échanger ou remplacer votre bac
- effectuer une maintenance sur votre bac (ex : couvercle cassé)
- signaler votre départ ou arrivée lors d'un déménagement (Obligatoire au même titre que l'eau ou EDF)
- connaître vos levées de bac
- signaler une erreur dans vos coordonnées (nom ou adresse)
- demander votre code d'accès personnel Internet
- signaler un problème d'accès à la rubrique...

Déchèterie :

La C.C.P.A a lancé un programme de réhabilitation de ses déchèteries qui a commencé en 2016 pour se terminer fin 2018. Chaque déchèterie, y compris celles des périmètres Rhône Chartreuse et Albarine, sera équipée d'un système de vidéosurveillance et d'un contrôle d'accès par lecture de plaque minéralogique. Année 2017 / 2018 : MEXIMIEUX.

Pour accéder aux déchèteries, il vous sera demandé dès le début d'année 2017, de vous enregistrer sur internet ou de transmettre une fiche de renseignements, accompagnée d'un justificatif de domicile et d'une photocopie de la carte grise des véhicules. Des réunions d'informations seront organisées et un accueil sera assuré en déchèterie lors de la mise en place du contrôle d'accès.

Nouvelles heures d'ouverture de la déchèterie de Meximieux à partir du

01/01/2017 :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h (19h du 01/04 au 30/09) et le samedi (sauf pro) de 8h30 à 18h (19h du 01/04 au 30/09)

2- ATTENTION :

Lors du précédent épisode de neige, l'entreprise en charge du déneigement n'a pas pu intervenir sur certaines voies communales en raison du stationnement de véhicules gênants.

De ce fait, nous vous remercions d'être vigilant à ne pas gêner la circulation sur la chaussée.

3- VIE ASSOCIATIVE :

Dimanche 26 Février : Concours de belote organisé par le Temps de vivre